

**Formation
en
e-learning**

**50€
1h**



ROCHE FORMATION
—
IMMOBILIER

À distance

Maîtriser les règlements d'urbanisme

Objectifs :

Identifier les principaux cas d'exonération d'imposition sur les plus-values : cession de la résidence principale, cession avec condition de réemploi, exonération liée à la durée de détention de l'immeuble, cession de faible valeur, cession réalisée par une personne de condition modeste, etc...

Répondre à la loi ALUR & HOGUET et au Décret n° 2016-173 du 18 février 2016 relatif à la formation continue des professionnels de l'immobilier.

Mettre à jour ses connaissances dans le cadre de la formation continue des agents immobiliers et leur action commerciale

Profils des stagiaires et prérequis

Ce cursus s'adresse à tous les professionnels de l'immobilier, titulaires de la carte professionnelle, ainsi que ceux qui en dépendent (collaborateurs, agents commerciaux, etc...).



Maîtriser les règlements d'urbanisme

Modalités techniques et pédagogiques :

Le cursus de formation a été élaboré par Madame Sandy DALMAS, Expert-comptable et par Maître Murielle BRAULT, Notaire.

Tout au long de sa formation, le stagiaire pourra solliciter l'aide des formateurs via l'email de support : contact@roche-formation.com. Le délai de réponse moyen est de 24 à 48 heures (jours ouvrés).

À l'achèvement du cursus, lorsque le nombre d'heures de formation (2 heures) et le quizz final seront validés, le stagiaire recevra par email son attestation de formation.

Suivi et évaluation :

À l'issue du cursus, le stagiaire répondra à un quizz de validation des connaissances. Le stagiaire devra valider 70% de bonnes réponses pour terminer sa formation. Des quizz intermédiaires seront proposés au stagiaire tout au long de son parcours d'apprentissage afin de mesurer sa progression.

Plan et objectifs pédagogiques de la formation

Partie 1 : Les documents locaux d'urbanisme

1. Règles applicables en l'absence de document local d'urbanisme

1.1. Règlement national d'urbanisme

2. Plan local d'urbanisme

2.1. Dossier du PLU

2.2. Zonage

2.3. Etendue de l'opposabilité

2.4. Sanctions

3. Carte communale

4. Plan de sauvegarde et de mise en valeur

4.1. Objet du PSMV

4.2. Réalisation de travaux en site patrimonial remarquable

1 Partie 2 : Les principales prescriptions d'urbanisme

1. Alignement

1.1. Plan d'alignement

1.2. Alignement individuel

1.3. Articulation avec les documents d'urbanisme

2. Marge de recul

3. Coefficient d'occupation du sol et règles de densité

3.1. Suppression du COS

3.2. Dépassement des règles de densité

4. Emplacement réservé

4.1. Objet

4.2. Effets

4.3. « Servitude d'urbanisation »

5. Emplacement réservé

5.1. Délimitation

5.2. Effets

6. Avap et ZPPAUP